

Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2016)

Heft: 3

Artikel: Un guide à ne surtout pas classer

Autor: Dana-Classen, Nicole

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un guide à ne surtout pas classer

En plus d'un cadre légal, la branche de l'aide et les soins à domicile a désormais sa propre «bible» de directives en matière de sécurité et de santé au travail, avec des standards uniformisés pour toute la Suisse. Un petit livre discret, mais qui mérite, pour une bonne pratique, d'être utilisé par tous.

Il y a quinze ans, le concept MSST définissait les grandes lignes en rassemblant les exigences essentielles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Depuis, les entreprises assurées selon la LAA doivent appliquer les prescriptions de la directive CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail. Cette directive a pour base la loi sur l'assurance-accidents et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA). Elle est aujourd'hui déployée de façon plus ciblée pour le personnel de l'aide et des soins à domicile dans le fascicule publié par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) dans la série L'accident n'arrive pas par hasard: «Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de l'aide et des soins à domicile».

Indispensable outil de formation

Conçu comme un moyen d'information pratique pour la prévention dans le travail quotidien, cet ouvrage est aussi un indispensable outil de formation, aidant les organisations à assumer leurs responsabilités et à améliorer la sécurité et la protection de la santé de leurs collaborateurs. Divisé en cinq parties, il montre de façon synoptique les risques d'accidents et les dangers auxquels est soumis le personnel et donne des conseils pour les écarter. La présentation est claire, avec à gauche et en gris, le risque (Situation/Mise en danger) et à droite, les conseils (Mesures préventives/A observer).

Par exemple, sous un titre un peu rébarbatif, Contenu du travail, organisation, contraintes psychosociales, dispositions de protection spéciales on trouve en fait 26 pages truffées d'informations utiles pour intégrer la sécurité dans le management.

Un autre chapitre consacré à l'ergonomie, Environnement de travail lors des soins à domicile, propose des conseils pratiques pour limiter les atteintes liées aux postures forcées des soignants et aux procédures improvisées. Un chapitre équivalent est consacré aux travaux d'économie domestique et d'encadrement social. On y trouve des généralités (enlever les tapis qui glissent, rendre les marches d'escalier plus visibles, installer des paillassons efficaces dans les entrées et prévoir un bon éclairage, vérifier la conformité des appareils ménagers et leur utilisation correcte) mais aussi des conseils plus détaillés.

Dans un quatrième volet de l'ouvrage sont traitées les mises en danger biologiques et chimiques et les règles d'hygiène générales, en incluant la gestion des médicaments, leur préparation et administration, la contamination microbienne, l'élimination de déchets médicaux, etc.

Enfin, contrairement à un EMS où le contexte est standardisé entre quatre murs, il est difficile de prévoir toutes les mesures nécessaires d'un appartement à l'autre.

Le chapitre infrastructure invite donc le personnel à faire corriger tous les défauts d'un logement privé pouvant entraîner des accidents (défauts des installations électriques et des moyens auxiliaires, espaces de manœuvre insuffisants, etc.). Cela concerne également l'infrastructure de l'antenne d'aide et de soins à domicile et ses locaux sociaux (vestiaires, douches, salles de repos, etc.)

Pour finir, les annexes du fascicule indiquent tous les textes de lois et d'ordonnances en vigueur à ce sujet – et ils sont nombreux. Grâce à la bibliographie, le lecteur pourra aussi se référer à de nombreuses publications de la Suva ou du SECO dans le domaine des maladies professionnelles, de l'ergonomie, etc.

Objets ou situations les plus fréquemment impliqués lors des glissades, dérapages, trébuchements



30%

Aucun objet



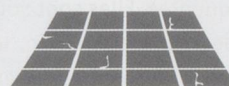
25%

Escaliers



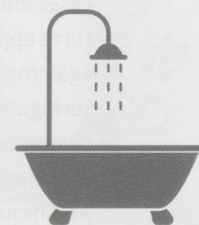
11%

Conditions atmosphériques (par ex. pluie, verglas, neige)



6%

Parties du bâtiment (par ex. sols en mauvais état, mouillés, glissants ainsi que murs, cloisons)



6%

Mobilier (par ex. chaise, table, tapis, douche)



4%

Personnes (par ex. patients, personnes aidées)



4%

Charges (par ex. achats, objets ménagers)



4%

Véhicules à moteur (par ex. transport de personnes ou de marchandises)

10%

Le rest

Source: L'accident n'arrive pas par hasard CFST

La brochure montre de façon synoptique les risques d'accidents et les dangers auxquels est soumis le personnel et donne des conseils pour les écarter. Photo: CFST/ms

Au total, le secteur de l'aide et des soins à domicile emploie environ 30 000 personnes à plein temps. Au cours des 10 dernières années, le risque d'accidents dans cette branche est passé de 69,2 à 76,1 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps. Les causes principales sont les défauts techniques et de construction (par ex. aides et moyens non conformes, exigüité des lieux de travail, installations vétustes, mauvaises conditions d'espace, d'ergonomie et d'hygiène dans le logement des patients), les défauts d'organisation (surmenage, manque de temps, précipitation, mauvaise ambiance de travail, processus de travail confus, absence de formation et de formation continue, manque de personnel spécialisé, absence de communication) et les facteurs humains (inattention, malentendus, barrière de la langue, tensions interpersonnelles, précipitation, fatigue).

Planification et réalisation des mesures: STOP

Les mesures se fondent directement sur la détermination des dangers. Elles doivent être planifiées et mises en œuvre conformément au principe STOP:

S: Substitution, c.-à-d. remplacer des activités ou des substances par d'autres ne comportant pas de danger.

T: Exclure tout danger par des mesures techniques (par ex. utiliser des moyens auxiliaires).

O: Prévenir ou réduire le danger par des mesures organisationnelles (formations, instructions, règles).

P: Mesures de protection individuelle.

Source: CFST

Plus d'un tiers des accidents professionnels sont dus à des chutes et faux pas. Il est donc important d'éliminer les zones qui peuvent faire trébucher et d'augmenter la sécurité sur les sols mouillés, les revêtements de sol glissants et les entrées exposées aux intempéries au moyen de mesures appropriées. Les blessures par piqûre et coupure sont également fréquentes. Elles sont souvent causées par des seringues et des couteaux. Enfin, les accidents par surcharge ou choc surviennent relativement fréquemment.


A noter que travailler seul peut devenir un poids psychique. Dans une situation de stress et d'isolement, le risque est plus grand de prendre la mauvaise décision, faire le mauvais geste ou se mettre à improviser de façon hasardeuse.

Engagement de l'employeur, participation des employés

La direction de l'organisation d'aide et de soins à domicile doit prendre clairement position sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Elle doit formuler des objectifs en la matière dans des «principes directeurs» de sécurité et désigner dans son organisation une personne en charge de la sécurité au travail. Celle-ci s'occupera principalement de la coordination interne, veillera au respect des mesures et formera ses collègues. Le personnel devra être sensibilisé à la sécurité au travail et à la protection de la

santé, instruit et formé systématiquement, avec documentation des instructions et formations réalisées. La direction définit pour quelles tâches il est nécessaire d'élaborer et de respecter des règles de sécurité. La détermination des dangers et l'appréciation des risques sont particulièrement importantes.

Nicole Dana-Classen

 www.ekas.admin.ch

Faire face aux risques professionnels

Les nombreuses possibilités pour les prévenir et assurer la sécurité du poste de travail sont justement au cœur du salon «ArbeitsSicherheit Schweiz».

red. Le salon professionnel, qui aura lieu à Berne du 22 au 24 juin 2016, se présente à nouveau comme la vitrine de la sécurité au travail et de la protection sur le poste de travail.

Le salon informe non seulement sur les derniers développements dans les domaines de l'équipement de protection individuelle et des techniques de sécurité, mais aussi sur les facteurs «humains» de la sécurité au travail. Les cadres et managers qui s'intéressent à ces sujets, les ingénieurs sécurité et responsables santé ont l'opportunité de s'informer et de tester les outils adaptés. A côté des stands des exposants, des présentations auront lieu dans les trois forums pratiques – en allemand et en français – et fourniront de précieux éclairages.


Pompiers et équipes de sauvetages seront de la partie

Cette édition sera stimulante: la Fédération suisse des sapeurs-pompiers et l'Association suisse des travaux en hauteurs et de

rigging (SHRV-ASHR) proposent des présentations pratiques. De plus, le salon organise un parcours de sécurité interactif: sur six postes répartis dans la halle, les visiteurs professionnels peuvent mettre à l'épreuve leurs connaissances sur la sécurité au travail.

MeetingPoint: échanger avec les collègues

Un élément nouveau dans le déroulement du salon: le MeetingPoint. Cet espace de rencontre invite à l'échange avec les collègues du même secteur. Le salon ArbeitsSicherheit Schweiz est reconnu comme formation continue par la Société suisse de sécurité au travail (SGAS-SSST). Les cartes pour cumuler des points seront distribuées au bureau du salon.

 www.arbeitssicherheit-schweiz.ch